

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°74-3 du 11 janvier 1974

portant nomination de Mr Dominique HOUNWANOU,
Adjoint Administratif Principal, en qualité
de Conseiller Technique du Ministre de la
Fonction Publique et du Travail.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels et le décret N°73-335 du 20 octobre 1973 qui l'a modifié ;
- VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le décret N°73-65 du 21 février 1973, fixant les rémunérations et les indemnités allouées aux membres des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le décret N°72-350 du 22 décembre 1972, portant nomination de conseillers techniques et de chargés de mission, notamment son article 7

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Dominique HOUNWANOU, Adjoint Administratif Principal, est nommé Conseiller Technique du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, en remplacement de Mr Paul-Symphorien ARAOYE.

.../...